

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour le recrutement d'un/e consultant/e pour l'élaboration d'une ETUDE DE PREFAISABILITÉ d'une proposition de projet pour renforcer la participation des personnes en situation de handicap et de leurs Organisations de Personnes avec des Handicap (OPH) - aux programmes et projets et l'exercice de leurs droits.

1. Introduction

L'Organisation ASB en Haïti propose une action sur le renforcement de l'inclusion et la participation active des associations et collectifs de personnes ayant un handicap, adoptant ici la définition fournie par la CDPH (Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées) : les personnes qui présentent des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles prolongées qui, en interaction avec divers obstacles peuvent entraver leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Il est reconnu que les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de mourir dans une situation de catastrophe, qu'elles sont touchées de manière disproportionnée et qu'elles ne reçoivent souvent pas les soins adéquats dans les situations d'urgence humanitaire. Les personnes en situation de handicap sont beaucoup plus vulnérables dans des contextes et situations de violence ou de confinement. Ainsi, les propres situations de catastrophe, d'urgence humanitaire, de violence ou de confinement peuvent être les responsables d'un handicap. Les lignes directrices des Nations unies en matière de RRC (Sendai 2015), d'autres instruments reconnus au niveau mondial (Sphere, IASC, ECHO) soulignent l'importance d'inclure les personnes en situation de handicap dans la RRC.

La loi haïtienne portant sur l'intégration, dans tous les domaines, des personnes en situation de handicap vivant avec une déficience physique, sensorielle cognitive, psychique ou intellectuelle durable, du 13 Mai 2012, a été publiée. Cependant, le fait que les politiques mondiales, régionales ou nationales établissent leur importance, ne correspond pas aux politiques et actions réelles menées en Haïti, pays très vulnérable et institutionnellement fragile, ayant subi en 2010 un tremblement de terre qui a causé environ 300.000 morts et a ajouté des milliers de personnes amputées (environ 4000), sans compter les personnes qui, à cause du séisme, ont subi un choc physique, sensoriel cognitif, psychique ou intellectuel dont le nombre est inconnu. Cependant, les dernières statistiques font état de 15% (soit environ 1.500.000 personnes vivant avec un handicap en Haïti.

Il faut aussi tenir compte du contexte socio politique et économique en Haïti, plongé dans une insécurité et une crise socio-économique galopantes, ce qui constitue une régression fulminante dans l'intégration de ces collectifs et leurs associés et les rend encore plus vulnérables et isolés de la société.

Dans ce contexte, le projet vise à obtenir, d'une part, le renforcement des capacités des organisations partenaires et leurs membres, ainsi que les OPH pour la mise en œuvre de l'intégration des personnes en situation de handicap, en tant qu'acteurs, dans la gestion des risques de catastrophes aux niveaux local et national, dans la gestion de l'aide humanitaire et aussi du développement. Le projet propose que les intérêts et les demandes des personnes en situation de handicap soient intégrées dans les processus, les stratégies et les politiques de gestion des risques de catastrophes aux niveaux national et départemental avec la participation des acteurs du projet. À cette fin, on encourage également les processus locaux, visant à finir avec la stigmatisation et accroître la résilience locale et l'intégration des personnes en situation de handicap, qui peuvent être diffusés et reproduits, ainsi que les processus d'apprentissage et de mise en œuvre conjointe par les OPH, le système national de RG et d'autres acteurs clés.

Et de l'autre part, sensibiliser la société, transformer le regard, casser les stéréotypes et mythes vers le handicap, pour leur pleine visibilité, inclusion et participation dans la société en tant qu'acteurs. En même temps, faire le plaidoyer pour que les institutions de l'Etat appliquent les lois qui existent déjà en faveur de l'inclusion afin de garantir les droits en tant que citoyens.

C'est la première esquisse du projet qui donne lieu aux termes de référence pour une étude de préfaisabilité et dont la note conceptuelle a déjà été priorisée par le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) dans le cadre des subventions qu'il accordera en 2021 aux opérateurs privés.

Le projet met particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des organisations partenaires et leurs membres afin de passer de victime à acteur, pour les participation active et autonomisation, la mise en réseau et la défense conjointe et coordonnée avec les organisations de la société civile, auprès des décideurs aux niveaux local et national.

Pour être éligible à cette subvention, ASB doit préparer et soumettre une proposition complète qui doit être soutenue et justifiée par cette étude de préfaisabilité.

2. But de l'étude

Cette étude a pour but d'analyser la préfaisabilité de la mise en œuvre d'un projet visant à intégrer la voix des organisations qui travaillent dans le domaine du handicap en favorisant systématiquement leur inclusion dans les programmes d'action humanitaire et le développement et la mise en œuvre des principales lignes directrices internationales.

L'étude doit couvrir, sans s'y limiter, les domaines spécifiés et décrits au chapitre 5 du présent document.

Les résultats de cette étude serviront de base à la formulation d'une proposition de projet pour le BMZ allemand, en donnant des indications précises, des limites physiques et des horizons de conception à prendre en compte dans la formulation finale.

Suite à la consultation, le document final devrait mettre l'accent sur les recommandations relatives à la logique d'intervention décrite dans la section 3 des présents TdR.

3. Portée de l'Etude

Les éléments de base du projet contenus dans la Note Conceptuelle priorisée par le BMZ sont présentés ci-dessous

3.1. Impact, Outcomes y Outputs

Impact (Objectif Général)

Contribuer à la réduction des inégalités, subies par les personnes en situation de handicap, afin de garantir leur participation, en égalité d'opportunités et effective, dans les processus de décision et d'action pour la jouissance de leurs pleins droits citoyens en Haïti.

Objectif du Projet

Les personnes en situation de handicap se positionnent visiblement, à travers les OPH qui leur représentent, dans les espaces participatifs de décision et d'action inclusifs et adaptés en respectant leurs différents types de handicap, en ce qui concerne la gestion humanitaire et le développement, le plaidoyer et l'accès à des initiatives socio-économiques porteuses.

Sous-objectif #1

Renforcées les capacités techniques, administratives et de communication des organisations partenaires et leurs associations membres pour contribuer à l'articulation avec leurs OPH pairs afin d'élaborer de façon coordonnée des stratégies et méthodologies inclusives, diverses et adaptées.

Sous-objectif # 2

Les personnes en situation de handicap sont représentées dans leur diversité par leurs OPH, dans les plateformes, réseaux et tables sectorielles publiques et de la société civile, afin d'assurer leur inclusion et l'accessibilité du collectif en situation de handicap dans les plans, programmes et projets d'aide humanitaire et de développement, dans le cadre de Sendai et de l'objectifs 10 de l'agenda 2030 des ODD

Sous-objectif # 3

Les principes de la Convention Internationale des personnes handicapées (CIDPH) des NNUU (art3) sont revendiqués et promus, afin de casser les stéréotypes et les mythes vers le handicap et réduire les inégalités à travers des campagnes et forums de communication innovantes, de sensibilisation et de plaider par les OPH et leurs alliés au sein de la société haïtienne et des institutions de l'état (locales, départementales et nationales)

Sous-objectif 4

Des initiatives socio-économiques modèles, adaptées aux diverses situations de handicap, ont été élaborées, testées et diffusées en vue d'être répliquées et transposées à plus grande échelle.

3.2. Portée géographique de l'étude

La portée géographique est nationale, cependant l'étude se localisera, pour l'échantillonnage dans le Département de l'Ouest (zone métropolitaine de Port au Prince), et dans 3 (trois) des 5 (cinq) suivants: Nippes (Miragoane), Sud (ville des Cayes), Nord (ville du Cap Haïtien) Plateau Central (Lascahobas), Sud-Est (Ville de Jacmel)

3.3. Le responsable du projet

Arbeiter-Samariter-Bund Deutschland (ASB) est l'organisme responsable du projet auprès du gouvernement allemand (BMZ). C'est une ONG allemande à but non lucratif, apolitique, non confessionnelle, fondée en 1888. Elle compte actuellement environ 30 000 employés, 1,3 million de membres et plus de 10 000 bénévoles. En Allemagne, ASB fournit des services sociaux et d'urgence principalement aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux enfants et aux jeunes.

Dans le domaine de la coopération internationale, ASB est présente dans 16 pays et se concentre principalement sur l'aide humanitaire d'urgence dans les secteurs de la santé et de l'AEPHA et sur la prévention et la préparation aux catastrophes avec une approche inclusive aux personnes handicapées. Au niveau international, le soutien au retour et à la réintégration des populations déplacées et réfugiées ainsi qu'à l'inclusion sociale, et autres domaines d'action prioritaire du CNA. En Haïti, ASB est présent depuis janvier 2010 dans le secteur de la Réduction de Risques et Désastres, à travers des interventions d'urgence, de reconstruction et de prévention, de construction

d'infrastructures locales, de l'eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et la résilience, étant l'inclusion un de ses objectifs stratégiques, dont une approche transversale prioritaire est l'inclusion des collectifs discriminés et considérés comme victimes pour les accompagner dans le renforcement institutionnel et organisationnel pour devenir des acteurs réels dans les actions qui se passent pour la GRD, l'Aide Humanitaire et le développement dans leurs territoires ainsi que la reconnaissance légale et réelle de comme citoyens de plein droit.

3.4. Date prévue d'exécution :

Du 1^{er} septembre 2021 au 30 Avril 2024 (32 mois)

3.5. Coût et financement approximatif du projet

Le coût approximatif du projet pourrait s'élever à un total de : 1.111.111,00 €, composé par:

Source de financement	Montant (en €)	%
BMZ (Gouvernement de l'Allemagne)	1.000.000,00	90%
Cofinancement	111.111,00	10%
Total	1.111.111,00	100%

3.4. Modèle de gestion du projet

Les partenaires ont été identifiés et Il s'agira de les sélectionner et d'identifier leurs associations membres et/ou familles membres pour les valider à partir des résultats de cette étude de pré-faisabilité. Ils devraient être les responsables, avec ses associations locales membres, du développement général du projet, de la planification, et l'exécution sur le terrain.

La gérance générale du projet sera assurée par ASB qui jouera le rôle d'appui conseil pour renforcement institutionnel et organisationnel et support technique et méthodologique, ainsi que de l'accompagnement pour le suivi budgétaire et de supervision de l'avancement du projet.

4. Méthodologie de l'Etude

4.1 Méthodologie et techniques pour la compilation de l'information

Dans le cadre de ce processus, La méthodologie adoptée par l'étude devra inclure :

- a) Plusieurs des techniques de collecte d'informations suivantes :
 - ⇒ Examen des sources primaires et secondaires.
 - ⇒ Réunions / groupes de discussion.
 - ⇒ Entretiens semi-structurés (en face à face ou par téléphone).
 - ⇒ Enquêtes simples / questionnaires auto-administrés (en face à face, par téléphone, en ligne, par courriel).
 - ⇒ Observation directe / évidences
 - ⇒ Un atelier de consultation et de validation.
 - ⇒ Autres moyens de contribuer à l'étude de faisabilité ou à la base de référence, qui fournira des valeurs de référence pour les indicateurs du projet.
- b) La consultance des principaux intervenants, y compris les *stakeholders* responsables des Ministères et autres institutions et autorités étatiques concernées ou autres

c) L'analyse des partenaires devra présenter les forces et les faiblesses ainsi que les difficultés et leurs potentialités et celles de leurs membres, éprouvées par ces derniers afin de suggérer à ASB des partenariats de travail potentiels et les complémentarités avec certains d'entre eux en fonction des résultats attendus du projet, de leur mandat et de leurs capacités. Une cartographie schématique permettra de résumer la présentation de ces acteurs en fonction de leurs rôles et les points de blocage éventuels constatés.

d) Identifier les opportunités et les lacunes en fonction de l'information compilée

e) Analyser la préfaisabilité ou la viabilité du projet, en assurant la qualité et la durabilité de ses résultats, en prenant comme référence l'horizon temporel envisagé (32 mois). L'étude devrait porter sur l'analyse de la viabilité sous ses différents aspects :

Type de faisabilité	Thèmes possibles (à titre indicatif) et adaptés au public cible du projet
Faisabilité organisationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité technique et de gestion du projet des partenaires potentiels • Capacité financière et légalité des partenaires potentiels • Capacité de mise en réseau et de plaider auprès des décideurs
Viabilité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions et volonté d'articuler les actions du projet avec les institutions publiques concernées, les autorités locales et nationales • Capacités de ces institutions gouvernementales à traiter la thématique. • Cohérence et complémentarités avec les politiques publiques, les stratégies et les plans institutionnels au niveau national et local, ainsi qu'avec les actions prioritaires de ces stratégies et plans.
Faisabilité politique	<ul style="list-style-type: none"> • La situation politique dans le pays et sa relation avec la mise en œuvre du projet, y compris l'effet des processus électoraux, la rotation du personnel dans les institutions publiques et le soutien politique nécessaire au niveau local et national.
Viabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Sources de financement prévues et probabilité d'accès à ces sources
Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Le budget prévu est suffisant pour mettre en œuvre les activités, atteindre les résultats, les objectifs et les impacts escomptés.
Faisabilité technique et technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est-il techniquement réalisable ? • La technologie à introduire est-elle durable ?
Faisabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Effet direct ou indirect, positif ou négatif, sur l'environnement par l'effet de la mise en œuvre des activités du projet. En cas d'effet négatif, identifier les mesures pour l'éviter ou le réduire.
Faisabilité culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet s'adapte et tient compte des habitudes, coutumes, traditions et croyances locales dans ses actions ; il ne propose pas d'actions qui pourraient être inappropriées ou socialement rejetées.
Faisabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Le degré et la manière dont la participation des parties prenantes est prise en compte. • Le rapport coût-efficacité social du projet. • Effets négatifs ou positifs possibles sur des groupes autres que la population bénéficiaire.

6

f) Analyser les critères de qualité du projet (critères du CAD de l'OCDE)

L'Étude analysera les conditions offertes par l'environnement actuel qui favorisent ou ne favorisent pas la bonne qualité de l'intervention (actions du projet) ainsi que les mesures nécessaires à prendre en compte pour garantir les critères de qualité tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact.

g) Analyser les principaux risques et des mesures visant à les éviter ou à les réduire, inclus dans l'analyse "Do no Harm".

h) Analyse de la théorie du changement et de la logique d'intervention, sur la base de l'ensemble des informations recueillies et analysées correspondant aux points précédents, le consultant doit développer une analyse de la théorie

du changement et de sa logique d'intervention, résumée dans la section 3 des présentes TDR. Une version améliorée devrait être fournie.

i) Autres moyens de contribuer à l'étude de faisabilité qui fournira des valeurs de référence pour les indicateurs du projet.

Participation à la mise en œuvre de cette Etude de pré-faisabilité

Cette étude devra impliquer directement les principales parties prenantes locales, nationales et internationales, les groupes cibles potentiels, les organisations de mise en œuvre potentielles et le personnel de l'ASB.

5 - Portée de l'étude

Cette étude devrait couvrir les domaines suivants :

5.1 But, objectifs et méthodologie de l'étude.

Cette première section de l'étude doit fournir la ou les raisons spécifiques de la réalisation de l'étude de faisabilité et de ses objectifs, y compris des conseils sur l'utilisation des résultats pour la conception, la planification et la mise en œuvre du projet.

Cette section détaillera brièvement la méthodologie utilisée pour réaliser l'étude et le plan de travail mis en pratique, en donnant la portée de l'étude en termes de temps et de couverture géographique, de zones ou de secteurs spécifiques, etc.

5.2 Analyse des problèmes, des besoins et des attentes.

Cette étude doit identifier et analyser les problèmes, les besoins et les attentes des OPH dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes, de l'aide humanitaire et des projets de développement. Cela inclut une analyse des cadres normatifs et politiques pour l'inclusion des organisations de personnes handicapées en tant qu'acteurs et pas seulement en tant que victimes.

L'expérience acquise dans le cadre de projets et de programmes similaires dans le pays et des expériences d'ASB en Amérique latine devraient être examinées, ainsi que d'autres études et analyses qui pourraient servir de base à l'étude de faisabilité. Tout cela permettra de formuler des recommandations spécifiques pour la rédaction finale du projet, la planification et la mise en œuvre.

En plus de l'analyse, un arbre à problèmes devrait être fourni en annexe au rapport final. L'arbre des problèmes, des besoins et des attentes exprimera les causes et les conséquences des principaux problèmes qui motivent ce projet. Cet arbre à problèmes doit tenir compte du contexte sociopolitique et culturel.

5.3 Analyse des partenaires de mise en œuvre

Les partenaires de mise en œuvre du projet ont été pré-identifiés comme représentant les personnes souffrant de handicaps physiques, mentaux, intellectuels ou sensoriels prolongés. Cette étude permettra d'identifier et d'analyser les associations membres et leurs diversités :

La Fédération Haïtienne des Associations et Institutions de Personnes Handicapées (FHAIPH), qui compte 102 associations membres dans les 10 départements d'Haïti.

Inisyativ Sante Mantal Ayiti (ISMA), qui regroupe environ 23 membres collectifs d'organisations à but non lucratif engagées auprès de la communauté haïtienne dans ou qui collaborent dans le domaine de la santé mentale, telles que FOKAL, Collectif Santé Droit, Festival 4 Chemins ; La Petite Chenille, Autisme 509. Certains sont directement impliqués dans le domaine de la santé mentale, d'autres dans des domaines variés (développement durable, création artistique, santé physique et mentale) ; ainsi que des personnes touchées par la cause.

Les partenaires ont été pré-identifiés par leur complémentarité et leur potentialité. Il s'agira d'identifier leurs associations membres et/ou familles membres et de valider sur la base des objectifs et des résultats de cette étude de pré-faisabilité. Ils devraient être responsables, avec leurs associations membres, du développement global du projet, de la planification et de la mise en œuvre sur le terrain.

5.4. Population cible et acteurs ou parties prenantes clés éventuels

Bénéficiaires directs et indirects visés

Les groupes préliminaires de bénéficiaires directs sont :

Les membres actifs des organisations partenaires, les OPH, les organisations locales membres et leurs familles, les communautés et les municipalités où les bonnes pratiques seront utilisées comme preuves pour le travail de sensibilisation et de défense au niveau local et national.

Un nombre à déterminer par cette étude de membres d'OPH et d'autres organisations de la société civile dont les capacités seront renforcées.

Un nombre à déterminer par cette étude de fonctionnaires et d'autres acteurs clés de la gestion des risques, de l'aide humanitaire et du développement dont les capacités seront renforcées.

Les bénéficiaires directs du projet seront déterminés dans cette étude, en fournissant les critères utilisés dans la sélection des groupes cibles. Pour la description de ces groupes cibles ou des bénéficiaires directs, les questions suivantes doivent également être utilisées :

- ⇒ Dans quelle mesure les groupes cibles sont-ils représentatifs ? Sont-ils homogènes ou hétérogènes en termes de sexe, d'ethnicité, d'âge, d'orientation sexuelle, de langue, de capacités, etc. et comment le projet doit-il y répondre ?
- ⇒ Quels sont les besoins et les attentes des groupes cibles et comment peut-on y répondre ?
- ⇒ Quel est le rôle de chaque groupe cible dans le contexte social global ? Quels conflits d'intérêts pourraient surgir entre les groupes cibles et d'autres groupes à la suite du soutien apporté au projet ?
- ⇒ Quel est le potentiel des groupes cibles, en particulier en ce qui concerne l'appropriation et la capacité de résolution des problèmes aux niveaux local et national ? Comment ces capacités peuvent-elles être renforcées ?

L'évaluation doit établir, en tenant compte du budget disponible, de la portée géographique et des activités prévues, entre autres, le nombre de bénéficiaires directs que le projet entend atteindre et un nombre approximatif de bénéficiaires indirects du projet.

Acteurs ou parties prenantes clés éventuels (liste non exhaustive) :

- Les OPH et les organisations qui fournissent des services aux personnes en situation de handicap et leurs familles
- Le Secrétariat d'État à l'intégration des personnes handicapées (OSDPD), rattaché au ministère des affaires sociales et du travail (MAST)
- Les organes directeurs de la gestion des risques de catastrophes, de l'aide humanitaire et du développement et les institutions publiques qui peuvent être impliqués dans ce projet
- Bureaux des maires municipaux, comités communautaires
- Réseaux et plateformes, organisations de la société civile ou ONG locales et internationales intéressées par la promotion de la gestion inclusive des risques, de l'aide humanitaire et du développement
- Le secteur privé
- Organisations des Nations unies (OCHA, UNDRR, UNICEF, OPS, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH))

5.5. Analyse les critères de qualité du projet (critères du CAD/OCDE)

L'étude analysera les conditions offertes par l'environnement actuel qui favorisent ou non la bonne qualité de l'intervention (actions de projet) ainsi que les mesures nécessaires à prendre en compte pour garantir les critères de qualité : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact.

Voici quelques-unes des questions qui guideront cette analyse.

a) Pertinence :

- Les activités envisagées dans le projet sont-elles suffisantes pour résoudre le problème
- L'approche du projet répond-elle à un problème ou une contrainte clé du développement dans le pays ?
- L'approche du projet est-elle conforme aux besoins et aux attentes des groupes cibles ?
- Quels changements le projet prévoit-il d'apporter après son achèvement ?

b) Efficacité :

- Quelle est l'approche de projet la plus appropriée pour atteindre les objectifs ?
- Les mesures et la méthodologie choisies sont-elles adéquates pour atteindre l'objectif du projet ? Les activités devraient-elles être planifiées au niveau méso et/ou macro (approche à plusieurs niveaux) afin de rendre le projet plus durable ?
- Des synergies avec des interventions soutenues par d'autres donateurs ou projets seront-elles utilisées ?
- Quelles mesures l'étude recommande-t-elle pour atteindre les objectifs ?
- Sur quoi la logique du projet et les hypothèses d'impact devraient-elles être basées ? À quoi pourrait ressembler un cadre logique significatif, comprenant des indicateurs appropriés et informatifs (avec présentation d'une première ébauche d'indicateurs et de données de référence) ?
- Qui assurera le suivi des impacts, quand et à quels intervalles ?

c) Efficacité :

- Les objectifs peuvent-ils être atteints de manière économiquement efficace par le biais du projet ? Quelles ressources financières, institutionnelles et humaines seront nécessaires ?
- Sera-t-il possible de mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre du projet et avec les ressources prévues ? Sera-t-il possible d'obtenir les effets souhaités, et tout cela d'une manière rentable et efficace (en termes de rapport coût-bénéfice) ?

d) Impact :

- Le projet contribuera-t-il à obtenir des effets plus larges sur le développement ?
- Quels objectifs et impacts dérivés de l'analyse des problèmes/besoins doivent être atteints, et pour quels groupes cibles ?
- Dans quelle mesure le projet aurait-il un impact structurel, dans quelle mesure peut-il servir de modèle et dans quelle mesure aurait-il un large impact ?
- Serait-il souhaitable de suivre une approche à plusieurs niveaux (micro, méso et macro) afin d'accroître l'efficacité et la pertinence du projet ?
- Dans quelle mesure les aspects liés au genre, l'égalité des sexes, à l'enfance, à l'intégration des personnes en situation de handicap, à la sensibilité culturelle, à la sensibilité aux conflits et aux droits de l'homme ont-ils été intégrés dans les objectifs et les actions du projet ?

e) Durabilité :

- L'impact positif durera-t-il après la fin du projet (sans autre soutien extérieur) ?
- Comment assurer et renforcer la durabilité des résultats et des impacts (d'un point de vue institutionnel, économique, social et environnemental) ?
- Quels sont les rôles et les responsabilités des institutions gouvernementales et des organisations de la société civile ? Dans quelle mesure le projet peut-il s'appuyer sur les capacités, les institutions et les procédures locales ? Quels sont les mesures et les instruments les mieux adaptés pour exploiter et renforcer l'appropriation, l'initiative, la participation et les capacités locales ?
- Quels sont les obstacles socioculturels qui peuvent entraver l'approche prévue et comment les surmonter ?

- Dans quelle mesure sera-t-il possible de tenir compte de ces risques et de les aborder lors de la conception du projet (par exemple, approche "Do no Harm", suivi des impacts en fonction des conflits, etc.)
- Quels sont les risques associés à la mise en œuvre du projet (risque personnel pour ceux qui mettent en œuvre le projet, risque institutionnel et de réputation, risque contextuel) ? Comment peut-on les minimiser ?

f) Évaluation des principaux risques associés et mesures visant à éviter ou à réduire leurs effets, y compris l'analyse "Do-no-Harm"

Cette évaluation doit identifier et décrire brièvement les principaux risques/facteurs externes auxquels est confrontée la mise en œuvre des projets dans les domaines politique/institutionnel, économique, sécuritaire et environnemental. Elle doit également proposer des mesures pour éviter ou réduire leurs effets sur la mise en œuvre du projet. Les conditions préalables à la mise en œuvre du projet devraient également être incluses dans cette analyse. Compte tenu de la fragilité et de la violence qui existe dans le pays où le projet est mis en œuvre, l'évaluation des risques devrait également inclure aussi une brève analyse "Do no Harm".

g) Évaluation et recommandations pour les approches complémentaires/intégrées

Cette étude devrait évaluer les approches d'intégration qui devraient guider le projet et fournir des recommandations d'action, des considérations et des preuves sur la manière de le faire.

L'approche à envisager est principalement l'intégration de la dimension de genre des différents groupes discriminés.

h) Analyse de la théorie du changement et de la logique d'intervention

Sur la base de toutes les informations collectées et analysées au titre des points précédents, le consultant ou le cabinet de conseil doit élaborer une analyse de la théorie du changement et de sa logique d'intervention, telle que résumée dans la section 3 des présents TdR. Une version améliorée devrait être fournie :

- ⇒ Impact (objectif global) et résultat global (objectif du projet).
- ⇒ Résultat du module (objectif spécifique)
- ⇒ Produits (résultats)
- ⇒ Indicateurs de base ("de départ") et cibles ("devrait être") des résultats et des réalisations, qui seront fournis au début de la consultation.

D'autres moyens de contribuer à l'étude de préféabilité ou à la base de référence (fournis au début de la consultation), qui fourniront des valeurs de référence pour les indicateurs du projet.

Participation à la mise en œuvre de cette étude de préféabilité

Cette étude doit impliquer directement les principales parties prenantes locales, nationales et internationales, les groupes cibles potentiels, les organisations de mise en œuvre potentielles et le personnel de l'ASB.

6. Livrables

Le consultant ou la société de conseil doit fournir, dans les délais et avec la qualité spécifiée, un rapport de conseil contenant les informations nécessaires pour qu'ensuite soit formulé un projet dont l'exécution soit viable, efficace et efficiente, qui ait des impacts positifs pour les populations bénéficiaires et qui génère des bases solides pour obtenir la durabilité de ses résultats. L'évaluation des partenaires d'exécution potentiels devrait accorder une importance particulière à la capacité de travailler en réseau avec les OPH, auprès des acteurs (sociaux, publics et privés) aux niveaux local, national et international, ainsi qu'au potentiel de renforcement des capacités de ces organisations.

- ⇒ **Un premier rapport**, après la signature du contrat, détaillé, présentant la méthodologie, les outils méthodologiques pour chacun du public cible ou personnes clé, le plan de travail avec le calendrier. Cet

exercice devra permettre à l'équipe d'ASB et au consultant de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'analyse, secteurs clés identifiés mais également, de clarifier les éventuels malentendus au démarrage.

⇒ **Un premier draft du rapport final**

⇒ **Un rapport final incluant** : Le résultat de l'Analyse des chapitres sur les différents items par rapport au niveau de faisabilité en soulignant les défis, contraintes et recommandations en ce qui concerne la viabilité et la pertinence de l'action ainsi que la potentielle efficacité, efficacité, impact, cohérence et durabilité (suivant les critères du CAD de l'OCDE) avec les indicateurs de résultats et/ou de changement. Ce rapport inclura les recommandations au commanditaire, qui sera responsable de l'élaboration de la demande de projet, de son concept et de sa mise en œuvre. Le produit final doit compter un maximum de 15 pages + annexes, en format Word et PDF (pas plus de 4 Mo avec des images haute résolution), en français avec le contenu suivant :

1. Résumé exécutif (y compris les principales recommandations)
2. Objet, objectifs et méthodologie de l'étude.
3. Résultats et recommandations de l'étude :
 - 3.1 Analyse des problèmes et des besoins
 - 3.2 Identification et évaluation des organisations partenaires de mise en œuvre.
 - 3.3 Identification et évaluation des bénéficiaires et des acteurs clés
 - 3.4 Évaluation de la qualité et recommandations (critères du DAC de OCDE)
 - 3.5 Identification et évaluation des principaux risques et des mesures visant à les éviter ou à les réduire, inclus dans l'analyse "Do no Harm".
 - 3.6 Évaluation et recommandations d'approches complémentaires / mainstreaming
 - 3.7 Analyse de la théorie du changement et de la logique d'intervention
4. Conclusion
5. Annexes
 - Annexe 1 Mandat de l'étude
 - Annexe 2 Plan de travail détaillé
 - Annexe 3 Liste des acteurs interrogés (nom, institution, date, e-mail et téléphone)
 - Annexe 4 Fiches/guides d'entretien et enquêtes utilisées
 - Annexe 5 Rapports sur les ateliers et réunions organisés, y compris les listes de présence
 - Annexe 6 Arbre des problèmes
 - Annexe 7 Cadre logique amélioré proposé
 - Annexe 8 Etude de base
 - Annexe 9 Carte d'acteurs (groupes cible et parties prenantes) des collectifs pairs, OPH, et d'opérateurs (possibles alliés) dans les zones objet du projet, au niveau local, national et international soulignant les rôles ou espaces de chacun en ce qui concerne directement ou indirectement la thématique du projet.
 - Autres annexes, si nécessaire.

7. Langue

Les rapports doivent être rédigés en français. Toutefois une maîtrise du créole est obligatoire pour toutes les enquêtes de terrain.

Durée et Calendrier de l'Etude

La durée maximale de l'Etude de Faisabilité sera de 28 (vingt-huit) jours calendaires à compter de la signature du contrat, remise du rapport finale incluse.

L'étude doit être réalisée dans les délais suivants :

Date de démarrage :	08 Mars 2021
Date d'achèvement :	28 mars 2021 (date limite du rapport final)
Durée :	20 jours calendaires

Les candidats intéressés sont tenus de fournir une proposition technique et financière complète ainsi qu'un calendrier de travail.

Le calendrier comprendra :

- ✓ Recherche documentaire ;
- ✓ Visites sur le terrain, groupes de discussion et réunions avec les parties prenantes dans la zone métropolitaine de Port au Prince, et 3 (trois) autres parmi les cinq (5) suivants : Miragoâne, Les Cayes le Cap Haïtien, Lascahobas, Jacmel
- ✓ Rédaction des rapports ;
- ✓ Finalisation du rapport en fonction des commentaires reçus d'ASB.
- ✓ Le rapport final avec les annexes

8. Rôles et responsabilités techniques et financières respectifs

Le/la consultant(e) s'engagera à :

- ✓ Préparer un plan (chronogramme) détaillé de l'étude en collaboration avec l'équipe d'ASB
- ✓ Proposer une méthode de réalisation de l'étude
- ✓ Élaborer les outils de collecte et les faire valider par l'équipe d'ASB
- ✓ Fournir la base des données des acteurs clés
- ✓ Fournir les outils de collecte renseignés à ASB
- ✓ Réaliser l'étude, selon les objectifs présentés dans ces Termes de référence et dans les délais prévus
- ✓ Gestion de la consultation, couverture de certaines dépenses et autres
 - Couvrir les frais d'assurance contre les accidents et/ou les maladies qui peuvent survenir pendant la réalisation de l'Etude
 - Prise en charge des frais de nourriture, de transport, d'hébergement, de communication et des activités menées (réunions, enquêtes, etc.) ou d'autres frais prévus découlant de la réalisation de l'étude, inclus les frais des facilitateurs éventuellement mis à disposition par ASB.
 - Assumer les coûts des commissions bancaires
 - La disponibilité de son propre matériel informatique et de sa papeterie.
- ✓ Respecter les termes du contrat établi sur la base de ces Termes de référence
- ✓ Assurer la bonne marche et la coordination des activités ainsi que la communication constante avec les responsables du programme et la Direction d'ASB
- ✓ Fournir le rapport final en français en deux copies dont une en couleur ainsi que la version électronique, conformément aux objectifs présentés dans ces Termes de Référence
- ✓ Appliquer la transparence, la flexibilité et la tolérance durant tout le processus
- ✓ Agir de bonne foi et ne point apporter de modifications inconsidérées au contrat

ASB s'engagera à :

- ✓ Partager les informations sur le projet et les participants nécessaires à l'établissement d'une méthodologie adaptée
- ✓ Mettre à sa disposition (si nécessaire) les facilitateurs de terrain pour la réalisation des visites
- ✓ Payer le prix convenu selon la clause du contrat portant sur les modalités de paiement

- ✓ Agir de bonne foi et ne point apporter de modifications inconsidérées au contrat

9. Budget et mode de paiement

Le budget (proposition économique) présenté pour l'exécution de la consultation ne doit pas dépasser 15.000,00 USD, quinze mille dollars américains montant qui doit inclure : les frais de transport, nourriture et hébergement ; l'assurance : de communication, d'informatique et des activités menées, inclus le matériel et la papeterie, les dépenses bancaires.

Le montant du contrat sera payé en USD par virement bancaire en plusieurs versements :

- 40 % à la livraison et à l'acceptation du plan de travail détaillé et à la signature du contrat.
- 30 % à la remise de la première ébauche du rapport final.
- 30 % une fois que la version finale du rapport final a été livrée et validée par l'ASB

L'expert-conseil ou l'équipe de consultation doit émettre les factures comptables correspondantes pour chaque paiement. Les paiements seront soumis aux déductions légales correspondant aux honoraires professionnels conformément à la législation en vigueur.

10. Lignes de rapportage

Le/la consultant(e) (ou l'équipe de consultants) fera rapport à la Directrice Nationale de Programmes et collaborera régulièrement avec les membres de l'équipe.

5. Sélection de l'expertise

Le choix du / de la consultant/e ou la firme se fera sur la base des critères suivants :

- Expert/e en Sciences du développement ou autre domaine connexe
- Avoir plus de dix ans d'expérience pratique dans le domaine de l'Humanitaire et du développement et droits Humains.
- Avoir une expérience confirmée dans la réalisation d'études de base et évaluations et avoir une expérience dans les approches axées sur les résultats et sur le changement.
- Avoir connaissance de la réalité du contexte sociopolitique, économique et culturel d'Haïti et en particulier des zones de portée de l'étude.
- Avoir une grande capacité de rédaction en français et maîtriser la langue créole.
- Avoir des capacités de travailler en équipe ;
- Maîtrise de l'informatique et de ses applications ;
- Pertinence de la méthodologie proposée
- Calendrier proposé pour la réalisation de l'étude
- Offre financière
- Disponibilité du consultant / la firme pour les 3 semaines (20 jours calendriers) prévues pour la réalisation de cette étude.

6. Informations pour la soumission

Le document de proposition du/ de la Consultant/e ou la firme devra être envoyé par courrier électronique et devra comprendre :

- 1/ Une offre technique comprenant les éléments suivants :

- ✓ Une lettre de soumission dûment signée
- ✓ Une proposition technique, incluant la méthodologie et le calendrier de réalisation
- ✓ Le(s) CV des personnes-ressources qui devront indiquer clairement les expériences similaires à l'objet de la présente consultation, avec mention des références et le domaine de spécialisation
- ✓ Les documents juridiques et administratifs s'il s'agit d'une firme de consultation
- ✓ Pièce d'identité du / de la consultant/e
- ✓ Une liste détaillée en Word d'au moins 3 (trois) références parmi des études de pré faisabilité ou faisabilité, lignes de base, diagnostiques, évaluations de projets de coopération au développement, Aide Humanitaire ; réalisées dans le cadre d'une consultance en lien avec la thématique de cette étude, selon le format suivant :

Année de réalisation	Nom du produit	Organisation commanditaire	Bailleur principal	Pays	Budget aprox du projet	Type d'étude	Rôle dans l'étude

- ✓ Une offre financière comprenant les éléments suivants :

Tableau détaillé des coûts associés à l'enquête (Ressources humaines, matériels, transport, communications, hébergement, etc...)

Concept	quantité 1	Unité 1	quantité 2	Unité 2	Coût unitaire (en USD)	Coût total (USD)
1. Honoraires equipe de consultants						
Nom et prénom consultant principal						
Nom et prénoms de sous-traitant 1 1						
2. Coûts de transport						
Veillez préciser						
3. Frais de logement et nourriture						
Veillez préciser						
4. matériels, etc...						
Veillez préciser						
5. Assurance						
Veillez préciser						
Total (maximum)						15.000,00

Les personnes/firmes intéressées sont invitées à fournir leur dossier de candidature au plus tard le 01 mars 2021 à 4h pm (*voir les TDR pour la liste des documents à soumettre*) par e-mail à : asb.office.haiti@gmail.com en copiant rosa.pc.asb@gmail.com avec la mention : « *Consultation Etude de pré faisabilité 2021-1* »